



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°10_BR_2018_CCDS

**ACQUISITION DE DEUX VEHICULES NEUFS POUR LES BESOINS
DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 02 octobre 2018

Date de convocation : 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le deux octobre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Didier BRIOLIN, 1^{er} Vice-Président.

Conseillers communautaires présents :

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

François RINGUET

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, Vanessa BOIS-BLANC, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Comme suite à la réforme de trois véhicules et à l'acquisition de cinq autres, la Communauté de Commune Des Savanes dispose d'un parc de neuf (9) véhicules.

Compte tenu de l'accroissement de ses missions, il s'avère nécessaire d'acquérir de nouveaux véhicules. Ainsi une consultation en Marché à Procédure Adaptée (MAPA), pour l'acquisition de deux véhicules neufs pour les services de la CCDS, a été lancée le 30 juillet 2018, conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au France Guyane et sur la plateforme de dématérialisation. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 28 août 2018 – 12 heures.

Une société, **SOMASCO SAS PEUGEOT**, a remis une offre aux date et heure limites précitées.

Comme suite à l'ouverture des plis le 04 septembre 2018, le soumissionnaire unique a été admis. Les critères de sélection des offres prévus au règlement de la consultation sont les suivants :

- Le prix : 60 %
- Contrat de maintenance : 25 % :
- Délai de livraison : 15 %

L'offre unique a fait l'objet d'une analyse approfondie sur la base des critères de sélection des offres précités.

La Commission MAPA, réunie le 25 septembre 2018, propose de retenir l'offre de la **société SOMASCO SAS PEUGEOT pour un montant de 43 560,00 € TTC (Quarante-trois mille cinq cent soixante euros)**

Au vu de la proposition de la Commission MAPA, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

Article 1er : DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : ATTRIBUER le marché d'acquisition de deux véhicules neufs pour les besoins des services de la CCDS, à la société SOMASCO SAS pour un montant de **43 560,00 € TTC (Quarante-trois mille cinq cent soixante euros)** réparti comme suit :

- Montant pour l'acquisition des deux véhicules : **37 200,00 €**
- Montant pour le Contrat de maintenance : **6 360,00 €**

Article 3 : AUTORISER le Président à **SIGNER** tous les actes afférents au marché.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marchés publics, en particulier son article 27 ;

Vu l'arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes Des Savanes;

Vu la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 12-CC/2015/CCDS portant modification de la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 58-CC/2015/CCDS portant modification de la délibération n° 12-CC/2015/CCDS portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 25 septembre 2018 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents

Article 1^{er} : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : ATTRIBUE le marché d'acquisition de deux véhicules neufs pour les besoins des services de la CCDS, à la société SOMASCO SAS pour un montant de **43 560,00 € TTC (Quarante-trois mille cinq cent soixante euros)** réparti comme suit :

- Montant pour l'acquisition des deux véhicules : **37 200,00 €**
- Montant pour le Contrat de maintenance : **6 360,00 €**

Article 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents au marché.

Vote :

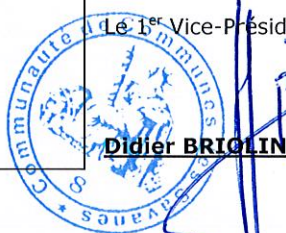
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 06
- Nombre de conseillers présents : 06
- Nombre de procurations : 00
- Nombre de votants : 06
- Pour : 06
- Contre : 00
- Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou, le 02 octobre 2018

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président, par délégation,



Didier BRIOLIN

Ghislaine STANISLAS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 17 octobre 2018 14:40
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20181017-14490.xml; 973-200027548-20181002-10_BR_2018_CCDS-DE-1-2_14574.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-10-17

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 10_BR_2018_CCDS

Objet acte: Acquisition de deux véhicules neufs pour les besoins des services de la Communauté de Communes Des Savanes

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1.6-Autres

Identifiant Acte: 973-200027548-20181002-10_BR_2018_CCDS-DE
